

## Opérations initiées en 2012 : quelques exemples

### Opération collective de mises aux normes des bâtiments d'élevages sur la Seille amont (39)



Le bassin versant de la Seille Amont est situé en zone « DCE Effluents » justifiant l'intérêt de la mise en œuvre d'actions destinées à diminuer les pressions liées aux activités d'élevage.

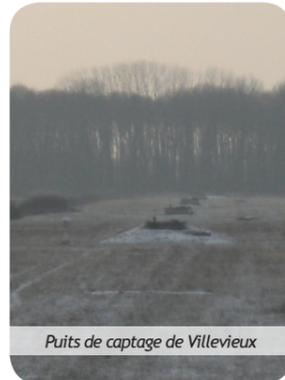
Le diagnostic territorial réalisé par la Chambre d'Agriculture du Jura en 2011 a permis d'identifier les exploitations qui n'étaient pas aux normes en vue de mener une opération collective par l'intermédiaire du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage.

Cette opération collective va permettre la mise aux normes de 1 072 UGB soit 58% des UGB qui n'étaient pas aux normes et ainsi, le taux d'UGB aux normes passe de 71% à 88%. Le coût de l'opération collective est de 465 831 € financée en partie par l'Agence de l'Eau et le FEADER.

### Lancement de l'étude ressources majeures

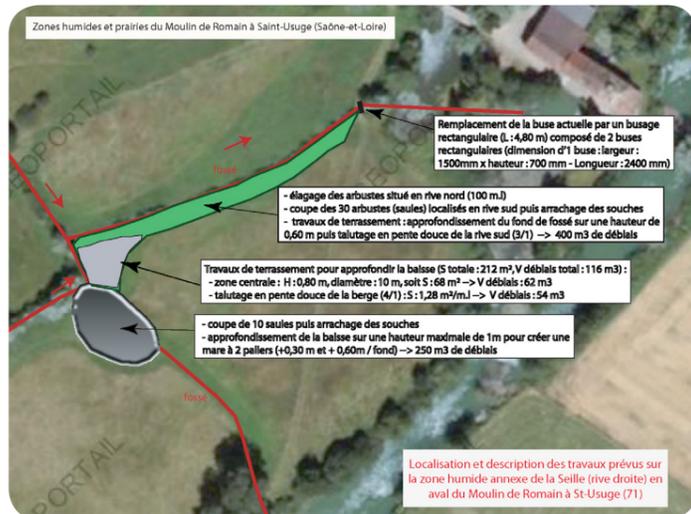
La nappe alluviale de Bletterans et la nappe de la Vallière constituent l'une des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable du bassin de la Seille. Sur ces secteurs s'exercent de multiples pressions d'occupation de l'espace (évolution des pratiques agricoles, urbanisation...) alors que les besoins en eau potable augmentent. Suite à une sollicitation de l'Agence de l'eau, l'EPTB Saône et Doubs va prochainement porter une étude préalable sur ces deux nappes destinée à établir un état des lieux quantitatifs sur la nappe de Bletterans et à identifier les zones à considérer comme ressources majeures pour l'alimentation en eau potable des générations futures.

Cette étude d'un montant de 140 000 € sera financée à 100% (Agence de l'eau et FEDER) et durera 2 ans.



Puits de captage de Villevieux

### Réhabilitation d'une zone humide annexe de la Seille



La Vallée de la Seille a fait l'objet par le passé d'aménagements importants (travaux de rectification, de curage, création d'ouvrages transversaux) qui ont entraîné des phénomènes imprévus tels que l'enfoncement du lit de la rivière provoquant la déconnexion des annexes hydrauliques et des zones humides ainsi que de la banalisation des habitats. Cependant la Seille abrite encore une espèce emblématique des cours d'eau de plaine: le Brochet. La reproduction de cette espèce se fait bien souvent dans des zones abritées du courant qui sont peu profondes et bien éclairées, ce qui est le cas des nombreuses annexes aquatiques présentes sur le territoire.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Usuge a souhaité restaurer une annexe hydraulique de la Seille située en zone humide. L'EPTB Saône et Doubs et la fédération de pêche de Saône-et-Loire ont été sollicités pour étudier

les possibilités d'aménagement de ce site. Les opérations visent à favoriser la fonctionnalité piscicole, notamment ésoicicole du site (aménagement d'une frayère) tout en préservant les autres potentialités écologiques. La reconnexion de cette annexe permettra de favoriser à nouveau les échanges entre les points bas de la prairie humide et la Seille. Le coût total du projet s'élève à 15 309 € TTC

Conception EPTB Saône et Doubs / Février 2012 / 200 exemplaires



## Agir ensemble pour une gestion durable du bassin versant

### Un programme opérationnel pour l'atteinte du bon état de la Seille et de ses affluents

L'eau et les milieux aquatiques constituent une richesse économique et patrimoniale de première importance, dont la préservation et la restauration s'inscrivent dans un contexte réglementaire précis. La conjonction des ambitions de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et du Grenelle de l'Environnement permet d'élaborer des stratégies ambitieuses en terme de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, de restauration des cours d'eau, des milieux annexes et de préservation de la biodiversité.

Le premier contrat de rivière a permis d'engager un programme de travaux conséquents (36 M€) et plus de 150 interventions. Par ces opérations, la dégradation de la qualité des eaux a été stoppée et de nombreux cours d'eau ont pu être restaurés. Depuis 2009, l'EPTB Saône et Doubs a mené les études complémentaires, les expertises techniques et organisé la concertation entre les différents partenaires institutionnels et les structures locales.

Le second contrat de rivière sur le bassin versant de la Seille entre désormais dans sa phase opérationnelle pour une durée de 5 ans. Ce vaste programme constitue donc un véritable outil de mise en œuvre du programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en ciblant les actions nécessaires pour l'atteinte du bon état écologique. Il intègre également les dispositions issues du Grenelle de l'environnement et les demandes formulées par les structures gestionnaires.

Il se traduit par un programme opérationnel composé de 164 actions pour un montant de plus de 38 millions d'euros.

Je remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers qui ont participé à l'élaboration de ce projet, et notamment les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, des Conseils Régionaux de Franche-Comté, de Bourgogne et de Rhône-Alpes, des Conseils Généraux du Jura, de Saône-et-Loire et de l'Ain, les Chambres d'agriculture, les structures gestionnaires, les associations ainsi que l'EPTB Saône et Doubs, porteur et animateur de cette démarche.

Jean-Pierre MEDIGUE  
Président du Comité de rivière Seille

Contact : EPTB Saône et Doubs - Délégation de Louhans - 3 rue des Bordes - 71500 LOUHANS  
Tél. : 03 85 75 14 94 - Fax : 03 85 76 07 96  
nicolas.sautel@eptb-saone-doubs.fr



# Le territoire du bassin de la Seille

La Seille prend naissance dans les reculées de la Haute Seille et conflue avec la Saône à la Truchère après un parcours de 110 km. Elle est présente partout au cœur de ces paysages riches et variés, entre le plateau jurassien, la plaine de la Bresse et la vallée de la Saône.

## Les principaux affluents d'amont en aval

### La Brenne



Une rivière puissante aux multiples ouvrages hydrauliques (seuils, vannages)

### La Vallière



Une rivière dynamique aux méandres prononcés

### Le Sevron et le Solnan



Des cours d'eau sinueux de plaine à la mobilité importante

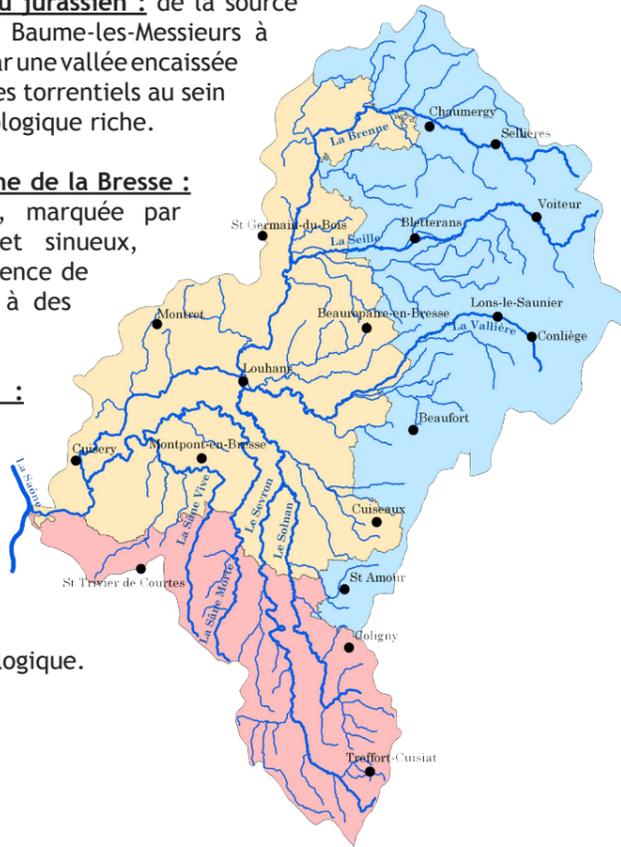
### Les Sânes



Des rivières tranquilles, artificialisées par l'homme.

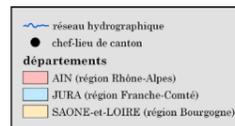
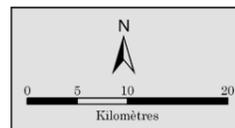
## La Seille se divise en 3 grandes unités :

- **La Seille du plateau jurassien :** de la source dans la reculée de Baume-les-Messieurs à Arlay caractérisée par une vallée encaissée propice à des régimes torrentiels au sein d'un patrimoine écologique riche.
- **La Seille de la plaine de la Bresse :** d'Arlay à Louhans, marquée par un cours rapide et sinueux, rythmée par la présence de moulins et sujette à des crues importantes.
- **Le Val de Seille :** de Louhans à la Truchère : d'une longueur de 39 km, cette section marque le début de la navigation et présente une grande richesse écologique.



## Quelques chiffres

Superficie : 2 260 km<sup>2</sup>  
 3 Régions :  
 Bourgogne, Franche Comté, Rhône-Alpes  
 3 départements :  
 Saône-et-Loire, Jura, Ain  
 218 communes  
 134 625 habitants  
 800 km de cours d'eau



La Seille Navigable



Les sources de la Seille



La Seille à Bréry

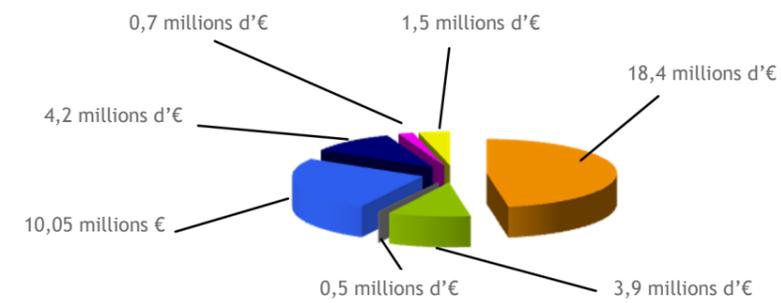
## Coordination, communication et sensibilisation

En raison de la dimension et de la complexité du bassin versant de la Seille (3 régions, 3 départements, 12 structures gestionnaires), la mise en œuvre d'un tel programme nécessite une animation importante et spécifique. L'EPTB met ainsi à disposition des structures gestionnaires et des partenaires une cellule d'animation technique qui coordonne, élabore les projets, suit l'avancement des opérations et des actions inscrites au contrat.

D'importantes actions de communication et de sensibilisation à destination des élus, des usagers et autres acteurs locaux seront réalisées par le biais de supports diversifiés : bulletins d'information, plaquettes, visites de terrain.... La communication sera renforcée sur les thématiques phares du contrat (restauration physique et continuité écologique). Enfin, une animation spécifique à destination des scolaires (classes d'eau) sera conduite à l'échelle du bassin.

## Synthèse financière du second contrat de rivière

Le budget global alloué à la mise en œuvre de ce second contrat de rivière s'élève à 38,9 millions d'euros et se répartit ainsi :



Plus de la moitié du budget du second contrat est consacré à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines, par la maîtrise des pollutions domestiques, industrielles et agricoles.

Les 3/4 du budget alloué à l'assainissement sont supportés par 4 projets.

Le montant des actions agricoles approche 4 millions d'euros, essentiellement concentré sur la mise aux normes des bâtiments d'élevage qui nécessitent des investissements lourds.

La restauration et la préservation des milieux aquatiques constituent également une priorité avec plus de 10 millions d'euros consacrés, représentant 26% du montant du Contrat.

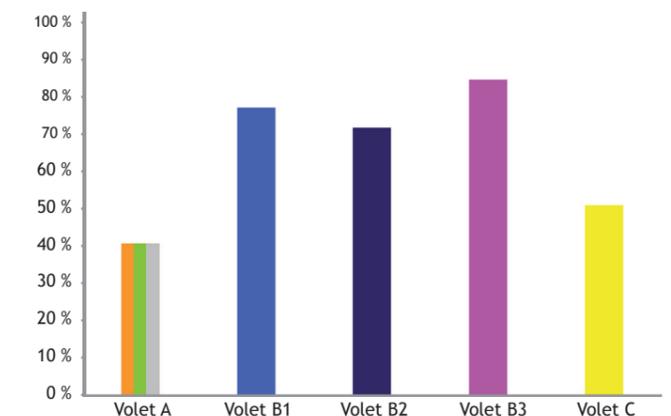
L'enjeu inondation sera pris en compte par des aménagements indispensables concentrés sur les 2 agglomérations de Louhans et de Lons-Montmorot. Les investissements représentent 4 millions d'euros et font l'objet de progrès spécifiques.

## Financement des différents volets d'intervention

Ce programme ambitieux sera soutenu à hauteur de 65% d'aides publiques par les principaux partenaires et collectivités.

Les taux d'aides des différents partenaires financiers seront affinés et négociés en fonction des politiques d'aides en vigueur et des objectifs de chaque intervention.

Taux de financement relatif pour chaque volet d'intervention



## Préservation et restauration des milieux aquatiques

### La restauration éco-morphologique des cours d'eau : plus de 400 km de cours d'eau

En début de contrat, une étude stratégique de restauration physique et de la continuité écologique sera réalisée à l'échelle du bassin afin d'établir des programmes ambitieux de reconquête des espaces de mobilité et d'améliorer le transport des sédiments et la circulation des espèces piscicoles. Un important volet communication, sensibilisation et formation à destination des élus, des structures gestionnaires et des partenaires sera mis en place (visite de terrain, panneaux pédagogiques, clip vidéo...)

Parallèlement, les actions programmées viseront à la reconstitution d'un lit d'étiage et d'un lit moyen sur des tronçons cohérents et homogènes. Les objectifs de ces actions morphologiques sont de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques en réactivant les échanges entre le lit mineur et le lit moyen (renaturation, reconnexion de 6 annexes hydrauliques, aménagement de frayères...), de reconstituer une hétérogénéité des habitats des lits des cours d'eau (caches à poissons, fixation des embâcles...), d'adapter la morphologie des lits en fonction des débits notamment en période d'étiage (recharge en matériaux). Au total, il est prévu de restaurer 407 km de cours d'eau.

Ces aménagements seront complétés par des actions visant à diversifier les habitats et le lit des rivières (épis déflecteurs, blocs en fond de lit, seuils en bois...) et par des actions visant à assurer la libre circulation des espèces et des sédiments (8 ouvrages à minima seront aménagés).



Restauration physique du Sedan



Démantèlement partiel du seuil du moulin de Lionnière (Sevron - Travaux été 2011)



Ancien moulin sur le Solnan



Coupures de méandres sur la Vallière



Travaux de recalibrage

### La restauration et l'entretien de la ripisylve



Plantations sur la Seille navigable

Le contrat prévoit de poursuivre les actions de restauration et d'entretien de la ripisylve afin d'obtenir une végétation rivulaire en bon état et fonctionnelle.

Ces travaux d'élagage, de débroussaillage et de plantations accompagneront les travaux de restauration éco-morphologique. **Le programme de plantation concerne plus de 60 km de linéaire.**

Les espèces invasives comme la Renouée du Japon, la Balsamine du Caucase feront l'objet d'une attention particulière.

### La gestion des zones humides



Les étangs Vaillant

D'importantes opérations concernant les zones humides seront menées avec notamment la mise en œuvre de plan de gestion et de **préservation des prairies humides** sur plus de 164 ha.

Des compléments d'inventaires seront réalisés et une réflexion sur la priorisation de ces zones sera conduite à l'échelle du territoire.

## Des aménagements réalisés au fil du temps

Ouvrages hydrauliques, moulins, digues, travaux de rectification ont eu pour objectif de mieux protéger les populations et leurs usages (cultures,...) mais ont modifié localement le fonctionnement des rivières. Leurs conséquences, souvent indirectes, n'ont pu s'observer que longtemps après...

### De nombreux aménagements...

Dès le moyen âge et jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'utilisation par l'homme de la force hydraulique a conduit à transformer sensiblement nos rivières par la création de plus de cents moulins. Les barrages créés ont conduit à modifier les processus d'érosion et de dépôt d'alluvions, conduisant souvent à une modification du lit de la rivière, à la création de dérivations et à un appauvrissement de la diversité des milieux.

### Quelques chiffres

131 ouvrages de régulation, dont 106 moulins  
25 seuils barrages  
24 clapets automatiques  
400 seuils transversaux

Le XX<sup>ème</sup> siècle a vu d'autres interventions humaines qui ont à nouveau modifié le fonctionnement de la rivière :

- L'abandon, l'adaptation ou la transformation volontaire des moulins : ces modifications entraînent un abaissement du plan d'eau moyen et une accélération des écoulements en lit mineur.
- Les travaux hydrauliques réalisés sur le lit mineur entre les années 1960 et 1990 (curages, recalibrages, rectifications) : ces travaux destinés à éviter la fréquence des débordements, ont conduit à des accélérations locales des écoulements, sources d'érosions de berges et d'incisions du lit.

### ... aux incidences multiples



Seuil infranchissable

#### Une continuité biologique et écologique perturbée

Les nombreux ouvrages transversaux érigés dans le lit des rivières empêchent bien souvent les poissons d'accéder à des zones de refuge et de reproduction. Ces barrages limitent également le transit des sédiments qui s'accumulent en amont.



Enfoncement du lit de la Brenne

#### Une incision des lits et un appauvrissement des habitats aquatiques

Le curage des rivières, les extractions de matériaux ont provoqué un déficit sédimentaire et par conséquent un enfoncement général des lits. Cette incision a provoqué la déconnexion des zones humides, des bras morts, la banalisation des habitats et la disparition de nombreuses espèces (insectes, amphibiens, poissons).



Inondations à Louhans

#### Des crues plus fréquentes, plus courtes et plus rapides

La rectification et le recalibrage des lits des principaux cours d'eau (Seille, Vallière...) ont modifié les vitesses des écoulements et donc les crues. Elles sont désormais plus courtes et plus rapides. Ce phénomène a été accentué au cours de ces dernières décennies par le drainage des terrains agricoles, les travaux liés aux remembrements et à l'imperméabilisation des sols.

# Un second contrat Seille : pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

Le contrat de rivière est une démarche contractuelle associant tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'eau à l'échelle d'un bassin versant afin de promouvoir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et d'assurer la protection et la préservation des écosystèmes aquatiques.

## Le pilotage et le suivi du contrat

Le Comité de rivière est l'assemblée représentant l'ensemble des acteurs de l'eau à l'échelle locale. Instance décisionnelle du Contrat, sa composition a été fixée par arrêté interpréfectoral en date du 25 mars 2009. Ce Comité s'organise autour d'instances techniques et financières qui examinent les projets et valident la programmation des actions.

L'animation du comité de rivière est assurée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs qui joue un rôle d'interface entre les différents acteurs et partenaires du contrat. La cellule d'animation du contrat assure la coordination administrative et technique et assiste les structures gestionnaires dans la réalisation du programme d'actions.

## L'organisation du programme d'actions

Le programme d'actions du second contrat de rivière se divise en 3 volets d'actions et 9 thèmes d'intervention :

VOLETS D'INTERVENTION	THÉMATIQUES DU 2 <sup>ND</sup> CONTRAT DE RIVIÈRE	
VOLET A. RECONQUÉRIR UNE BONNE QUALITÉ DES EAUX	A1. Maîtrise des pollutions domestiques	
	A2. Maîtrise des pollutions d'origine agricole	
	A3. Maîtrise des pollutions d'origine industrielle	
VOLET B. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU	B1. Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques	1. Améliorer le fonctionnement physique et écologique
		2. Protéger, restaurer, préserver les milieux humides
		3. Valoriser le patrimoine local
	B2. Gestion de l'inondabilité	
B3. Protection de la ressource		
VOLET C. ANIMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	C1. Animation, Coordination du contrat de rivière	
	C2. Mise en place d'un programme de communication	
	C3. Suivi du Contrat	

## Un programme ambitieux composé de 164 actions

Au total, 164 actions sont programmées pour les 5 prochaines années afin de répondre aux objectifs de reconquête de la qualité des eaux, de préservation et de restauration des milieux aquatiques. 41% des actions seront consacrés à la restauration et la préservation des milieux.

Répartition des fiches actions



## La reconquête de la qualité des eaux

### Assainissement domestique

Le contrat prévoit la mise en place ou la réhabilitation des systèmes d'assainissement au niveau de 11 communes jugées comme prioritaires au regard de l'impact des rejets sur le milieu.

Il est également prévu de réaliser des diagnostics sur les systèmes de collectes de plusieurs communes (7).



### Réduction des pollutions diffuses

Le programme d'actions lié au volet agricole prévoit la mise en place de 5 opérations collectives de mises aux normes dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage.

Le programme agricole vise également à réduire l'usage des produits phytosanitaires et des pesticides par des actions de sensibilisation et la possibilité de mettre en place des opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles et d'investissement dans du matériel de désherbage alternatif.

Concernant cette thématique agricole, les 3 Chambres d'agriculture sont associées à la démarche et sont en charge de la mise en œuvre de ces actions.



### Mesures complémentaires

Plusieurs opérations complémentaires visant à mieux connaître et à préserver la qualité des eaux seront conduites telles que la mise en place d'un observatoire de la qualité de l'eau, la mise en œuvre d'opérations de lutte contre les produits phytosanitaires en zone non agricole (plans de désherbage) et la réalisation d'études de connaissance sur l'impact des activités agroalimentaires sur le milieu.

## Lutte contre les inondations et gestion de la ressource en eau

### Lutte contre les inondations

Deux opérations majeures sont programmées dans le cadre de ce volet. La première concerne la mise en place d'un programme d'aménagement de protection des biens et des personnes sur la commune de Montmorot (39). La seconde opération visera à protéger l'agglomération louhannaise contre les crues de la Seille et de la Vallière.

Enfin, le contrat prévoit la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les secteurs couverts par un PPRI à destination des particuliers et des bâtiments publics (Seille 39).

La protection de l'agglomération louhannaise pourra faire l'objet d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), pour répondre aux mieux au contexte particulier des interventions nécessaires.

### Gestion de la ressource en eau

Le bassin de la Seille a été identifié comme un territoire à enjeu d'un point de vue quantitatif au titre des eaux souterraines.

Les actions programmées comprennent une réflexion visant à mieux connaître l'état quantitatif de la ressource sur la nappe de Bletterans et à délimiter les ressources majeures pour l'alimentation en eau potable de la population du bassin (nappe de Bletterans et nappe de la Vallière).